

la troisième lecture du bill, selon la procédure ordinairement suivie. Il pourrait obtenir le même résultat, semble-t-il, en sondant l'opinion des deux chambres au moyen de n'importe quel amendement qu'il pourrait proposer.

Le très honorable M. MEIGHEN: Cela ne prendra pas de temps.

L'honorable M. DANDURAND: Je désire savoir de mon honorable ami s'il a examiné ma suggestion de proposer maintenant le texte de son amendement?

Le très honorable M. MEIGHEN: Il aurait fallu plus de temps que je n'en ai eu à l'heure du lunch pour préparer le texte de l'amendement. Il n'est pas si facile que cela d'atteindre le but visé par l'honorable sénateur de Winnipeg-Sud-Centre (l'honorable M. Haig).

L'honorable M. DANDURAND: Il faudra que cette motion soit mise aux voix. Le but visé saute aux yeux: Le bill se limiterait à la révision des hypothèques grevant les fermes. Mon très honorable ami, comme d'habitude, a déployé toute son éloquence pour dénoncer l'état de nos finances et le lourd fardeau que portent les contribuables. Je signalerai, toutefois, que bien qu'il se soit fait le parrain dans cette chambre du bill d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, lequel a occasionné certains frais à diverses parties, je n'en doute pas, il estime que l'on devrait aider encore plus les cultivateurs, c'est évident, puisqu'il favorise l'adoption de la partie du bill qui s'applique à eux. Je rappellerai aussi au souvenir de mon très honorable ami que la Dominion Mortgage and Investment Association, comprenant cinquante et une compagnies, a consenti des prêts jusqu'à concurrence d'une somme globale de 200 millions de dollars garantis par des hypothèques grevant les terres. Il n'a pas d'objection à l'ajustement de ces prêts qui seront révisés puisqu'il n'attaque pas le bill à cet égard.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je m'oppose au bill dans son ensemble, mais j'ai plus d'espoir de le faire modifier que de le voir rejeté.

L'honorable M. DANDURAND: Parfaitement, mais c'est avec son concours que cette partie du bill deviendra loi.

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui, peut-être.

L'honorable M. DANDURAND: La Dominion Mortgage and Investment Association a prêté 380 millions de dollars sur hypothèque dans les centres urbains. De cette somme globale, elle estime qu'environ 130 millions représentent des prêts n'excédant pas \$7,000 chacun, qui seront sujets à révision sous le

L'hon. M. DANDURAND.

régime du présent bill. Le reliquat de 250 millions comprend des prêts consentis dans les centres urbains, excédant chacun \$7,000, et au sujet desquels le gouvernement fédéral n'assume aucune responsabilité. La contribution du Dominion en ce qui regarde la révision des prêts de \$7,000 et moins sera relativement faible, sa principale contribution consistera dans la part d'arriérés d'intérêts qu'il acquittera et qui peut aller jusqu'à 50 p. 100. Les compagnies supporteront toutes les parties que représente la diminution du taux d'intérêt de 5½ p. 100.

L'on se rend donc compte que le montant que le Dominion sera appelé à contribuer en ce qui regarde les hypothèques grevant les propriétés dans les centres urbains se limitera à des ajustements d'hypothèques comprises dans cette somme de 130 millions de dollars. Mon très honorable ami déclare que cette contribution n'est pas nécessaire. J'appellerai son attention sur le fait que dans les centres urbains,—et je suis au fait de la situation dans certaines villes,—il se trouve des milliers de personnes de moyens modestes, lesquelles, grâce à leur esprit d'économie et à leur excellente gestion, ont réussi à épargner quelques milliers de dollars; elles ont placé leurs fonds dans des maisons ne pouvant loger qu'une seule famille, c'est-à-dire pour elles-mêmes, ou dans des maisons à deux logements. Dans ce dernier cas, naturellement, elles retirent un certain revenu de leurs propriétés. Nombre de ces petits propriétaires sont dans la détresse vu que le prix des loyers a diminué et que les taxes ont augmenté.

Il ne faut pas perdre de vue que l'aide que nous accordons à la population agricole de l'Ouest est fourni par le Dominion du Canada en général. Les gens de l'Est qui sont dans le dénuement, des Grands-Lacs jusqu'au littoral de l'Atlantique, demandent que l'Etat se porte à leur rescousse, ainsi que nous l'avons fait pour les cultivateurs de l'Ouest. Ce sont des contribuables; ils sont gênés par la dépression et, redoutant de perdre leurs propriétés, ils demandent qu'on leur vienne en aide.

Mon très honorable ami dit: "Les membres de la Chambre des communes sont intéressés à être réélus lorsque surviendront les élections générales." C'est incontestable, voilà quelle est la situation dans un pays démocratique. Les députés à la chambre des communes sont au fait des besoins de leurs commettants et ils estiment qu'il n'est que juste et équitable que l'on réponde à ces besoins grâce à l'élaboration d'un plan qui s'appliquera à toutes les parties du pays.

Aux époques critiques, les gens sont portés à se plaindre que la province où ils habitent n'est pas traitée équitablement par les auto-